

APPEL DE CANDIDATURES PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE ET SUBSTITUT

Contrat d'une durée minimale de trois ans

La Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI) sollicite les candidatures des personnes intéressées à occuper les fonctions de protecteur de l'élève et de protecteur de l'élève substitut.

La personne choisie occupera la fonction de protecteur de l'élève dans le cadre d'un contrat de service d'une durée déterminée, du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2021. Ce contrat peut être renouvelable. Le protecteur de l'élève n'est pas un employé de la CSSMI et il relève du conseil des commissaires.

Description de la fonction :

En application de la *Loi sur l'instruction publique*, du *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes établie par une commission scolaire* et du *Règlement sur la procédure de traitement des plaintes (SIP-25)* de la CSSMI, la fonction consiste à :

- recevoir et traiter les plaintes des élèves et des parents de la CSSMI;
- appliquer la procédure d'examen des plaintes;
- transmettre, dans les 30 jours du dépôt d'une plainte, un rapport au conseil des commissaires;
- valider les informations reçues auprès du personnel de la Commission scolaire, et ce, en application des règlements en vigueur;
- se présenter, sur demande, devant le conseil des commissaires afin d'expliquer les éléments de son rapport et répondre aux questions des commissaires;
- transmettre annuellement à la Commission scolaire un rapport qui indique le nombre et la nature des plaintes reçues, la nature des correctifs recommandés ainsi que les suites qui ont été données à ces recommandations.

Profil recherché :

- ne pas avoir été à l'emploi ou commissaire de la CSSMI depuis les deux dernières années;
- ne pas agir dans des dossiers pour la Commission scolaire ou représenter des personnes s'opposant à la Commission scolaire;
- posséder une connaissance approfondie du milieu scolaire ainsi que de l'organisation et du fonctionnement d'une commission scolaire;
- être disponible et en mesure de rencontrer les plaignants ou d'échanger avec eux, même en dehors des heures régulières de travail et en se déplaçant parfois sur tout le territoire desservi par la CSSMI;
- être capable d'analyser des situations complexes;
- agir rapidement dans le traitement des dossiers;
- posséder une capacité d'écoute attentive et faire preuve d'ouverture d'esprit, d'empathie et de bon jugement;
- intervenir avec diplomatie, discernement, transparence et indépendance, tant avec les plaignants qu'avec les employés et les autorités responsables;
- agir avec rigueur dans la collecte des informations auprès des plaignants et des intervenants, ainsi que dans l'analyse et l'interprétation des normes de la Commission scolaire;
- avoir des habiletés de communication verbale et écrite;
- être créatif dans la recherche de pistes de solutions et de réflexions;
- disposer personnellement de ressources administratives adéquates (ordinateur, téléphone, connexion internet, véhicule) pour recevoir et traiter rapidement les demandes;
- connaître les encadrements légaux constitue un atout.

Qualifications requises :

- Baccalauréat dans une discipline pertinente ou formation équivalente;
- Formation ou expérience pertinente notamment en médiation et/ou résolution de différends.

Substitut :

La CSSMI désignera également un substitut lors de la nomination du protecteur de l'élève, afin d'agir en cas d'empêchement ou d'incapacité d'agir de ce dernier. Le substitut devra correspondre au même profil et présenter les mêmes qualifications que le protecteur de l'élève.

Les candidats sont invités à indiquer dans leur offre de service s'ils présentent leur candidature pour la fonction de protecteur de l'élève, de substitut ou pour les deux fonctions.

La rémunération est basée sur un tarif horaire à déterminer.

Toute personne intéressée par ce poste est priée de faire parvenir son offre de service accompagnée de son curriculum vitæ, au plus tard le **lundi 19 février 2018 à 16 h**, à la CSSMI – par courriel à secretariat.general@cssmi.qc.ca ou par télécopieur au **450 974-6977**.

CSSMI - 430, boulevard Arthur-Sauvé, 5^e étage, Saint-Eustache (Québec) J7R 6V6

Seules les personnes retenues seront contactées. Prière de ne pas téléphoner.

La CSSMI souscrit à un programme d'accès à l'égalité en emploi.

L'utilisation du masculin ne vise qu'à alléger la lecture.